

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du lundi 5 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **5 août** à 18 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. le Maire, Jean-Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes BASSO-GUICHARD, DENIS, PARDO.

Mrs GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, PIERASCO

Procurations: Mme DELTEIL à Mr GIORDANA, Mme TAURAN à Mme BASSO-GUICHARD

Absents : Jean-Luc AUNAC, Catherine BOILLON, Thomas BEZY, Christine TAURAN, Christian VELLUZ

Secrétaire : Dominique DENIS

Le compte rendu du 26 juin 2019 est adopté à **l'unanimité**

1) MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (IFSE)

A compter du 1er septembre 2019, actualisation du régime indemnitaire des agents en raison de l'avancement d'un agent, devenu cadre B dans la filière animation.

Accepté à l'unanimité

2) DÉTECTION ET GÉO RÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX SENSIBLES (ÉCLAIRAGE PUBLIC)

Report sur des plans du passage des différents réseaux d'éclairage public réalisé par le SDE 82 qui assurera 25% de prise en charge de l'étude, les 75% restant à la charge de la commune.

Accepté à l'unanimité

3) PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS EXTÉRIEURS A LA COMMUNE

Il sera demandé aux communes ne possédant pas d'établissements permettant la scolarisation d'enfants résidant sur leur territoire une participation aux frais de scolarité engagés par la mairie de Lauzerte. Cette contribution, fixée pour 2019/2020 à 855€ par élève sera réclamée en 2020.

Accepté à l'unanimité

4) RÉVISION DU PRIX DES REPAS DE CANTINE SCOLAIRE

L'EHPAD de Lauzerte qui fournit les repas de la cantine a augmenté ses prix de 2,2%. Pour répercuter cette augmentation, il est proposé un tarif de :

3.27€ par enfant, 3.07€ à partir de 3 enfants ou plus, 6.48€ par adulte.

Il n'y avait pas eu d'augmentation de ce tarif depuis 2014.

Accepté à l'unanimité

Il est à noter qu'une action est engagée visant la réduction des déchets dont le volume est très important.

D'autre part, il est fait obligation de passer en non-valeur les dettes antérieures à 2015.

5) BUDGET ASSAINISSEMENT DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - AUGMENTATION DE CRÉDITS - COMPTE D'EXPLOITATION DE LA SAUR

Virement de crédits effectué : 700€ de D658 des Charges diverses de gestion courante vers R70611 Redevance Assainissement collectif.

Accepté à l'unanimité

6) SUPPRESSION GARDERIE PETIT DÉJEUNER

Proposition de suppression de la régie de recettes Garderie - Petit Déjeuner créée par délibération du Conseil, devenue depuis inutile.

Accepté à l'unanimité

7) FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES PAYS DE SERRES EN QUERCY DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Le nombre de conseillers communautaires est actuellement de 37, pour mieux équilibrer la représentation de la population, il est proposé de passer pour Lauzerte de 6 à 7 conseillers, pour Bourg de Visa, Saint Nazaire de Valentane, Touffailles et Miramont de Quercy de 1 à 2 conseillers.

Le nombre de conseillers reste inchangé pour les autres communes.

Après les prochaines élections (14 mars 2020) le Conseil communautaire comptera 42 sièges.

Accepté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Certains usagers du service passeports et cartes d'identité ont fait part de leur mécontentement à la Préfecture. Il est prévu une réorganisation du service dès le retour de Mme Joliet début septembre.

L'AVAP doit être examinée par la DRÉAL, ce qui va retarder la signature du PLU.

Le clocher de St Sernin ne sonne plus. Nous avons un devis de 2376€ de l'entreprise Bodet pour réparer la panne. Vote au prochain budget, travaux sur l'exercice 2020.

Un devis du SDE est attendu en novembre pour la coupure de l'éclairage public la nuit.

Demain 6 août il sera procédé à la signature du contrat centre bourg entre la Région et Lauzerte, Cazes-Mondenard, Bourg de Visa, Montaigu de Quercy et Roquecor.

Mme Bertin, rue de la Brèche demande où en sont les travaux de voirie pour envisager de résoudre des problèmes d'humidité dans sa maison.

Chez Mr Pégourié, l'expert a demandé qu'une entreprise procède au dégagement des pierres tombées dans la maison afin de voir les travaux de décaissement effectués avant l'éboulement. Étant donné que le trottoir appartient à Mr Pégourié, nous ne procéderons à aucune intervention.

Le retable de l'église St Barthélémy est à restaurer (esthétique et sécurité), le cahier des charges présenté à la DRAC est estimé à 100 000€. La DRAC assumerait 40%, le Département 20%, la Région 20%, il resterait 10 000€ à la charge de la Commune qui doit lancer l'appel d'offres.

Un commerçant du marché gourmand verse ses eaux de vaisselle dans la grille devant la perception, nous allons surveiller et lui demander de cesser.

Le petit cirque qui s'est installé s'est branché sur le compteur électrique de l'école et prend l'eau sous le préau sans autorisation.

Suite à un grave accident survenu à un spectateur dans une manifestation, il est demandé de bien sécuriser les lieux lors du comice agricole prochain.

Séance levée à 20h15